

**SOCIÉTÉ D'ERGONOMIE
DE LANGUE FRANÇAISE**

**LABORATOIRE DE PHYSIOLOGIE
DU TRAVAIL DU C. N. A. M.**

**41, RUE GAY-LUSSAC
PARIS-V^E ODE 18-27**

PARIS, LE

4 Août 1964

LE SECRÉTAIRE

Cher M. ~~CHASSIN~~ ,

L'Assemblée Générale de l'Association Internationale d'Ergonomie qui aura lieu à DORTMUND à la fin de Septembre 1964 sera le cadre d'une discussion relative aux statuts de l'A.I.E.

Quand ses premiers statuts furent adoptés à STOCKHOLM en 1961, l'A.I.E. fut organisée comme une association de membres individuels. Il n'existait alors comme sociétés nationales que l'Ergonomic Research Society dont les membres n'étaient pas tous favorables à l'A.I.E. et l'Human Factors Society qui paraissait peu intéressée par la nouvelle Association Internationale d'Ergonomie.

Depuis cette époque, on a vu se constituer la Société Neerlandaise et la Société Italienne qui ont ~~toutes les deux~~ adhéré à l'A.I.E. au cours des derniers mois. L'adhésion de la SELF décidée à la réunion du Conseil d'Administration de Juin 1964 à BRUXELLES a été demandée par une lettre dont une copie est jointe à ce texte.

Du fait de l'apparition de diverses sociétés d'expression linguistiques différentes et de l'adhésion de certaines d'entre elles à l'A.I.E., la nécessité d'une modification des statuts de l'A.I.E. est apparue. Deux propositions seront présentées à DORTMUND.

La première proposition émane du conseil de l'A.I.E. et en particulier de notre collègue et ami le Professeur GRANDJEAN. Elle propose un double type d'affiliation à la SELF : membres individuels comme dans les statuts précédents et Sociétés membres. Chaque Société membre a un représentant au Conseil d'Administration de l'A.I.E. jusqu'à un maximum de 500/0

La deuxième proposition émane de B. SHACKEL qui agit théoriquement à titre de membre individuel de l'A.I.E. mais représente en réalité l'opinion de la majorité des membres et du conseil d'Administration de l'Ergonomic Research Society dont il est membre. Cette proposition transforme l'A.I.E. en une fédération de Sociétés avec représentation de chacune d'elle au Conseil d'Administration grâce à une loi proportionnelle atténuée.

Les arguments échangés sont à ma connaissance les suivants : En faveur de la Fédération de Sociétés, on peut noter la suppression des difficultés relevées dans la lettre de demande d'adhésion de la SELF à l'A.I.E. : personnalités refusées à la SELF et acceptées comme membres de l'A.I.E., communications de personnes considérées comme non ergonomistes par la SELF, acceptées dans les Congrès de l'A.I.E.. Les Anglais sont aussi sensibles au fait que les rapports avec les agences de l'ONU, UNESCO, BIT etc... sont plus faciles pour une Association Fédérative.

Contre la Fédération de Sociétés et pour la formule mixte A.I.E. - GRANDJEAN, on peut évoquer le problème constitué par les personnes adhérentes à l'A.I.E. et n'appartenant pas à une Société Membre. On doit en particulier noter qu'il n'existe pas de Société Scandinave malgré le développement de l'Ergonomie dans les Pays du Nord de l'Europe. On peut remarquer également qu'il n'existe pas de Société Allemande d'Ergonomie mais une Société d'Etude du Travail (ARBEITSWISSENSCHAFT) qui ne peut être acceptée comme Société Adhérente à l'A.I.E. On voit d'ailleurs difficilement comment il peut se créer une Société d'Ergonomie Allemande dans les circonstances actuelles.

Je crois qu'il serait souhaitable que l'opinion de la SELF nouveau membre adhérent de l'A.I.E. s'exprime au cours de l'Assemblée Générale de DORTMUND. Dans ce but, je propose aux membres du Conseil de la SELF se rendant à DORTMUND de se réunir dans cette ville avant l'Assemblée Générale de l'A.I.E. Je demande aux membres du Conseil ne se rendant pas à DORTMUND de me faire parvenir leur avis par écrit sur le choix à faire entre la proposition AIE-GRANDJEAN et la proposition SHACKEL avant le 20 Septembre 1964.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

A. WISNER